

CAP

Métiers du plâtre et de l'isolation



Métiers accessibles

Le titulaire du CAP « Métiers du plâtre et de l'isolation » peut exercer dans des entreprises du secteur du bâtiment de différentes tailles. Il peut travailler dans des bâtiments neufs ou en rénovation pour des logements, bureaux ou bâtiments industriels.

Poursuite d'études

Le titulaire du CAP peut également poursuivre ses études en cas de bon dossier scolaire par un bac pro (2 ans sous réserve de places disponibles), par un autre CAP (en 1 an), un brevet professionnel (2 ans) ou un certificat de spécialisation (1 an) Par exemple:

- Bac pro aménagement et finition du bâtiment ;
- CS plâtrier ;
- CAP staffeur ornemaniste ;
- BP Métiers du plâtre et de l'isolation
- BP peintre applicateur de revêtement

Liens utiles

[Fiche Onisep CAP](#)

[Fiche métier plâtrier
plaquiste](#)



Présentation du CAP

Le titulaire du CAP « Métiers du plâtre et de l'isolation » est un ouvrier professionnel qui contribue à l'aménagement intérieur des bâtiments (plafonds, cloisons, contre-cloisons, doublages, gaines techniques). Ces ouvrages doivent allier performances thermiques et acoustiques tout en participant à la finition et à la décoration. Il est amené à travailler en hauteur sur échafaudage.

Durant les deux années du CAP, l'élève effectue 14 semaines de stage afin de mettre en application les connaissances acquises et de développer de nouvelles compétences. En première année, les stages sont rémunérés 50 euros par semaine et 75 euros par semaine en deuxième année.



Enseignements professionnels

En plus des enseignements généraux (français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie, EPS, langue vivante), le CAP présente des enseignements professionnels:

- **Communication et préparation** : prendre connaissance des schémas d'installation, organiser son intervention, préparer les matériels et matériaux.
- **Réalisation d'ouvrages courants** : déconstruire et déposer des éléments, construire des ouvrages en plaques sur ossature, réaliser un complexe de doublage isolant, réaliser une isolation thermo-acoustique de l'intérieur, réaliser des joints et des enduits de finition, mettre en œuvre un faux plafond
- **Réalisation d'ouvrages spécifiques** : construire des ouvrages en carreaux de plâtre, de terre cuite ou en briques plâtrières, réaliser des enduits de plâtre

Où se former en Savoie

- *Saint Alban Leysse, BTP CFA des Savoie*